

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral
Berne

Courriel :
konsultationen@bav.admin.ch

Berne, le 22 juillet 2020

Message concernant la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19. Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

1. Introduction

Travail.Suisse, l'organisation faîtière des travailleurs et travailleuses, soutient pour l'essentiel le projet de message concernant la loi urgente sur le soutien des transports publics, en particulier les mesures temporaires pour le transport régional de voyageurs, le trafic local, le fret ferroviaire et le financement de l'infrastructure ferroviaire. Vous trouverez sous points 3. et 4. des propositions supplémentaires de notre part.

Toutefois, **ce soutien n'est pas inconditionnel** car les exigences de service public doivent être pleinement respectées. Ainsi **nous proposons que le projet soit complété pour garantir que :**

- **Les entreprises de transports publics renoncent à faire des économies pour équilibrer leur budget car on ne peut pas recevoir un soutien financier extraordinaire supplémentaire des pouvoirs publics d'un côté et, de l'autre, réduire les dépenses et les investissements** (voir point 5).
- **Les conditions de travail et de rémunération du personnel des transports publics soient préservées et garanties** (voir point 4).

Enfin, il serait judicieux **d'harmoniser la durée de cette loi urgente sur le soutien aux transports publics avec la loi COVID-19** par souci de cohérence. Nous proposons donc que **la durée de**

validité de cette loi urgente sur le soutien aux transports publics soit prolongée jusqu'à fin 2022.

Notre réponse reprend ci-après de très nombreux éléments de la prise de position qui vous a été envoyée par transfair, l'une des principales fédérations de notre organisation faitière et partenaire social important des entreprises de transport public.

La période marquée par le COVID-19 a montré et montre encore actuellement l'importance systémique des transports publics (TP) et du fret ferroviaire en Suisse.

2. Un soutien indispensable en raison de la crise du Covid-19

Durant les derniers mois, les entreprises de transport (ET) dans les TP et dans le fret ferroviaire ont prouvé qu'elles pouvaient assurer **la desserte du service public**, même en temps de crise. Cela a permis à une grande partie du personnel de secteurs primordiaux tels que les soins infirmiers ou les magasins d'alimentation de pouvoir continuer à se rendre au travail. À l'avenir, il est primordial que le rail puisse continuer à assumer sa fonction de transport de passagers et d'approvisionnement en Suisse. Le fret ferroviaire s'est aussi révélé indispensable pour relier les sites de production, en particulier de denrées alimentaires, aux différents centres logistiques de la grande distribution.

En raison des **pertes de revenus massives** dans tous les domaines du trafic voyageurs (la perte est par exemple estimée à 800 millions de francs suisses pour 2020 et à 230 millions pour 2021, seulement dans le trafic régional de voyageurs) mais aussi dans le trafic de marchandises, **un soutien de la Confédération est indispensable pour les ET et le fret ferroviaire**. Travail.Suisse salue le fait que le Conseil fédéral propose diverses solutions pour que les ET ne subissent pas des dommages durables en raison de la crise du COVID-19. Il en va de la sauvegarde des emplois et du maintien de conditions de travail équitables au sein de ces ET.

Le message indique que le droit ou non aux indemnités pour la **réduction de l'horaire du travail** pour les ET n'a pas encore été réglé. Nous demandons que cette problématique soit clarifiée rapidement afin d'éviter une **incertitude financière** croissante au sein des ET. Notre fédération transfair est d'ailleurs déjà intervenue à ce sujet directement auprès de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.

3. Commentaires liées au projet

In globo, Travail.Suisse soutient les mesures présentées dans le message soumis à consultation mais vous fait part des commentaires ci-après.

Le message prévoit que pour le **transport régional de voyageurs**, les entreprises de TP doivent dissoudre la réserve spéciale à affectation obligatoire constituée conformément à l'art. 36 LTV dans le but de couvrir les déficits. Les éventuelles réserves latentes doivent aussi être dissoutes. Selon l'art. 36 LTV, la réserve spéciale sert à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés. Etant donné que la crise du COVID-19 relate d'une **situation extraordinaire**, les déficits actuels ne sont pas des déficits « ordinaires ». Travail.Suisse estime qu'il serait donc inadapté de dissoudre totalement la

réserve spéciale à affectation obligatoire des entreprises de TP et demande qu'au minimum la moitié de ces réserves restent au sein des entreprises de TP. Sinon, les entreprises de TP ne seraient plus préparées à affronter des problèmes futurs. Le projet prévoit en outre que d'autres réserves latentes soient dissoutes et qu'au cas par cas, il sera analysé si d'autres réserves constituées à partir d'excédents du secteur TRV peuvent être utilisées pour couvrir les déficits. Pour Travail.Suisse, les réserves libres doivent impérativement rester au sein des entreprises de TP.

Cette dissolution de la réserve spéciale à affectation obligatoire exclut la possibilité pour toute ET d'obtenir un bénéfice qui serait à sa **libre-disposition**. Cela rend impossible tout investissement qui permet le **développement** futur de l'entreprise et qui lui permet de rester compétitive (innovations, mesures de formation pour le personnel). Il est pourtant primordial que la qualité des prestations des ET soit maintenue et que le personnel bénéficie de bonnes conditions de travail (interdépendance entre ces deux facteurs).

Le projet prévoit que les manques à gagner du **trafic grandes lignes** soient exclusivement pris en charge par les CFF. Pourtant, la motion 20.3151 « Pertes de recettes dans le secteur des transports publics. La Confédération doit trouver des solutions. » prend en compte le trafic voyageurs, tous secteurs confondus, trafic marchandises et infrastructures. Travail.Suisse estime que le trafic grandes lignes doit également être concerné par les mesures de soutien. En effet, ce trafic est très important pour l'offre de service public et centrale pour le fonctionnement des autres formes de transport (régional, local).

Travail.Suisse salue le fait que les déficits soient **pris en charge au prorata** par les différents commanditaires. Cela semble une solution équitable. Il faut saluer également l'interdiction pour les ET de verser des **dividendes** sur les exercices 2020 et 2021. Nous soutenons aussi les mesures liées au **trafic local** (participation forfaitaire de la Confédération de 100 millions de francs suisses), au **fret ferroviaire** et au **financement de l'infrastructure ferroviaire**. Le maintien de ces secteurs et de la qualité des prestations est indispensable, notamment pour continuer à garantir des prestations de qualité et des conditions de travail équitables pour le personnel des transports publics.

Il est déjà quasi certain que la demande dans les TP **ne se rétablira pas d'ici fin 2020** et restera inférieure aux attentes en 2021 (télétravail, peur de la transmission du coronavirus dans les transports). Les ET subiront de **nouvelles pertes** en raison des conventions biennales conclues pour 2020/2021. Travail.Suisse demande donc à la Confédération de se préparer suffisamment à l'avance pour adapter les conventions d'offre et augmenter les indemnités conjointement avec les cantons co-commanditaires. En conséquence, il faudra adapter les crédits de paiement dans le budget fédéral 2021.

4. Le personnel des ET doit être mentionné

Aucune allusion n'est faite au personnel des ET dans le message. Travail.Suisse demande qu'il soit clairement établi que le **salaire à 100 pourcent** continue à être versé au personnel des ET. Pour Travail.Suisse, il serait inacceptable que des mesures d'économie soient prises sur le dos de ce personnel (licenciements, baisses de salaire, conséquences négatives sur les caisses de pension). **Aucune pression supplémentaire ne doit être exercée sur les conditions de travail des collaborateur-trice-s** qui ont prouvé leur engagement en assurant le service universel lors des de la

période de coronavirus. Ce service est assuré maintenant encore, malgré les risques sanitaires. En outre, le Conseil fédéral attend des entreprises liées à la Confédération qu'elles agissent en employeurs responsables et ne répercutent pas les conséquences de la crise financière sur le dos du personnel.

5. Pas de gel des dépenses et des investissements des entreprises de transports publics en cas de soutien financier supplémentaire exceptionnel

Comme indiqué dans l'introduction de notre réponse, le soutien financier aux transports publics ne doit pas être inconditionnel et garantir que les entreprises de transports publics ne renoncent pas aux dépenses et aux investissements prévus ou planifiés. Il serait contraire à toute logique que, d'un côté, les entreprises de transports publics reçoivent un soutien financier des pouvoirs publics et que, de l'autre, elles coupent dans les projets d'entretien ou de développement.

Selon des sources bien informées, les CFF auraient prévu de supprimer ou geler des commandes ou des projets attribués à des entreprises actives dans la maintenance ou le développement de l'infrastructure ferroviaire pour un volume financier très important. Il en résulterait pour de nombreuses entreprises une perte significative du chiffre d'affaires, qui ne pourrait pratiquement pas être compensée en raison de la dépendance de ces entreprises vis-à-vis des CFF. En outre, elles ont déjà investi dans la formation du personnel pour exécuter ces travaux et investi dans de nouvelles machines. Sans une réaction rapide, il faut s'attendre même à des licenciements. Il serait inacceptable que des entreprises publiques de transport soutenues par les pouvoirs publics abusent de leur situation de monopole avec des programmes d'économie tout en recevant un soutien financier extraordinaire pour faire face à la crise du COVID-19. Nous vous exhortons à inclure cette problématique dans le message. En période de crise extraordinaire, il est admissible que l'autorité politique puisse intervenir temporairement davantage dans la gestion directe des entreprises de service public.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président de Travail. Suisse



Denis Torche, responsable
du dossier service public